

ment  
rage  
ans  
ieu,  
ous-  
on-  
lans  
qui  
raiu  
ster.  
nue  
que  
ce-ci  
  
tuer  
l'ils  
eur  
ury  
mez  
ablo  
ca-  
plus  
néo  
l'at-  
ent  
  
pu-  
ne,  
up-  
ta-  
le 7  
sire  
au-  
cher  
des  
la  
Fort  
de  
ous  
  
le  
ses  
de  
tif,  
té-  
our  
  
de  
et  
un  
  
ir-  
  
ite  
ve  
on  
la  
tu  
  
m-  
ra  
14  
au  
si-  
nit  
lle  
de  
e,  
n,  
lu  
es  
le  
de  
u  
  
e,  
nt  
es-  
p-  
y  
s-  
r  
s-  
i  
l  
  
i  
  
i  
  
i

à ce mot M. le sous-secrétaire d'Etat m'in-  
terrompit vivement : « Ne l'espérez pas, je  
vais faire venir ce procès devant le jury du  
Nord, et ce jury sera inexorable... au sur-  
plus, nous la poursuivons de nouveau. »

« Tout en faisant l'impression que produi-  
rait sur moi cette réflexion, je me bornai à  
faire observer à M. Baragnon, que, s'il espé-  
rait tuer la *Correspondance royaliste*, il se  
trompait. Je précisai alors M. Baragnon qu'on  
comptait le faire citer comme témoin, ce  
qui me parut lui être très-désagréable. »

« L'intention du prévenu était de demander  
à M. Baragnon de s'expliquer sur la protec-  
tion promise par lui à la *Correspondance  
royaliste*, sur les assurances personnellement  
données à M. Marchand. »

« La parole est donnée à M. le procureur  
général Desjardins :  
M. le procureur général s'étonne tout  
d'abord du témoignage qui vient de se  
produire et des paroles prêtées par M.  
d'Andigné à M. le sous-secrétaire d'Etat sur  
les dispositions qu'il suppose au jury du  
Nord. »

« Je ne saurais accepter, dit-il, la solidarité  
de paroles appréciées, à moins qu'on  
ait entendu dire que MM. les jurés du  
Nord présentent toutes les garanties qui ré-  
sultent d'un grand respect de la loi, d'un  
jugement calme et impartial. »

Il importe, dit ensuite M. le procureur  
général, de rechercher quelle est la portée  
de la loi du 29 novembre 1873, qui a fixé  
la durée du pouvoir confié au maréchal.  
Pour bien établir le caractère irrévocable  
du « septennat », il recherche d'abord les  
conditions dans lesquelles l'Assemblée a été  
appelée à voter sur la durée des pouvoirs  
qu'elle réclamait au maréchal président par son  
Message du 16 novembre. Le maréchal  
Mac-Mahon déclara formellement dans ce  
Message qu'il lui était impossible de conti-  
nuer à gouverner une grande nation comme  
la France sans certaine condition de stabilité  
et de durée. C'était là, en quelque sorte, un  
ultimatum qu'il posait.

L'Assemblée, appelée à voter sur cette  
proposition, décida, par 343 voix contre 317,  
que la durée des pouvoirs du maréchal serait  
fixée à sept années, remettant seulement à  
plus tard de déterminer les conditions de  
fonctionnement de ce pouvoir.

Il n'a pu subsister, alors, dit M. le pro-  
cureur général, ni erreur, ni équivoque,  
ni malentendu sur le caractère irrévo-  
cable du pouvoir attribué au maréchal-  
président.

M. le duc de Broglie, vice-président du  
conseil, fut d'ailleurs appelé à s'expliquer  
sur la portée du vote. On lui demanda :  
« Est-ce du provisoire, est-ce du définitif  
que nous constituons? » Il déclara que  
c'était du définitif quant à la durée.

Depuis lors, quelques membres de l'ex-  
trême droite ont révoqué le renversement de  
ce pouvoir qu'ils avaient cependant aidé à  
constituer par leur vote, et de substituer  
au pouvoir du maréchal une chimère. La  
*Correspondance royaliste catholique* s'est faite  
l'organe des illusions et des rêves de ce  
parti. Pour elle, comme pour ceux qui sont  
en communion d'idées avec elle, le maréchal  
n'est là que pour la forme, et il devra s'en  
aller lorsqu'on le voudra.

Le point de départ de ces attaques contre  
le septennat est une lettre adressée par M.  
de la Rochette au journal *L'Espérance du  
peuple*, lue dans laquelle le député de  
l'extrême droite, argumente à propos d'une  
déclaration préalable au vote, rédigée par  
les chefs-législatifs, afin de restreindre la por-  
tée de leur vote. On oublie alors ou l'on  
feint d'oublier que deux communications sont  
venues démentir cette assertion, affirmant  
de la façon la plus formelle qu'aucune  
déclaration ou stipulation n'avait, comme  
le prétendait M. de la Rochette, restreint  
au profit exclusif d'un parti la portée du  
vote, qu'aucune condition n'avait été imposée  
au maréchal ni acceptée par lui. Ces com-  
munications n'empêchèrent pas M. Marchand  
de continuer à prétendre que le maréchal de  
Mac-Mahon devrait se retirer le jour où  
l'Assemblée en déciderait ainsi.

Et bien ! c'est là un langage que nous ne  
sauvions tolérer parce qu'il viole la loi,  
parce qu'il s'appuie sur un pouvoir dans lequel  
le pays demandé à prendre confiance. Nous  
ne saurions permettre qu'on raye ainsi d'un  
trait de plume le vote du 20 novembre et  
qu'on ose dire que le pays redeviendra  
maître de ses destinées quand il s'agira  
de voter les lois constitutionnelles. Ces lois  
ne sauraient toucher à un point qui est  
déjà réglé irrévocablement, la durée du  
septennat.

Et pourtant que dit M. Marchand dans  
sa *Correspondance royaliste et catholique*?  
Que les membres de la droite se réservent  
de demander alors Henri V ou la dissolu-  
tion. Il ne s'agit donc pas pour le prévenu  
d'organiser, mais bien de détruire le pou-  
voir du président.

Ce n'est pas, dit encore le prévenu dans  
un second article, avec ce régime d'équivo-  
que qu'on peut gouverner la France pen-  
dant sept ans. Le maréchal, ajoute-t-il, se  
perdra à cette tâche, indigne de son carac-  
tère et de son patriotisme.

Dans ces phrases, le ministère public  
voit à la fois une attaque contre l'autorité  
du maréchal et une excitation au mépris  
de son gouvernement. A en croire le pré-  
venu, le maréchal ne serait qu'une sorte  
de roi fantôme, de Chilpéric de Comédie  
dont M. de Broglie serait comme le maire  
du palais ; or la vérité est que le maréchal  
est un président sérieux, qui sait ce qu'il  
veut quand il se bat, de même qu'il sait ce  
qu'il veut quand il gouverne.

M. le procureur général, faisant une ex-  
cursion rétrospective dans le passé monar-  
chique, montre les royalistes exclusifs, ceux  
qu'on a dit plus royalistes que le roi, rap-  
pelant par leurs excès les jacobins eux-  
mêmes, ayant comme eux ce qu'on pourrait  
appeler leur *Père Duchesne*. N'est-ce pas en  
parlant de cette espèce de royalistes d'ex-  
trême droite que Louis XVIII disait : « Ce  
sont des fous. » C'est aussi en parlant de  
cette fraction qui a fait tant de mal au  
pays, que M. de Villèle, l'un des leurs,  
n'hésitait pas à dire : Vous ne pouvez vous  
faire une idée de ce que disent nos en-

Ce sont eux encore, ajoute M. le pro-  
cureur général, qui ont renversé un homme  
éminent dans la monarchie, M. de Serres,  
qui l'ont poursuivi de leur haine, et plût  
qu'ils de lui eussent offert dans les élections,  
out porté leurs suffrages sur Grégoire, un  
prêtre républicain. Ce sont eux encore qui firent  
une guerre acharnée à un royaliste de grand  
sens et de grande modération, M. de Marti-  
gnac, le renversèrent et avec lui bientôt  
le royauté entraînés à sa perte. Ces réminis-  
cences sont empruntées à la brochure de M.  
Thureau-Dangin.

Il ne faut pas que ces coupables excitations  
continuent, ajoute M. le procureur général ;  
et il adjure le jury de montrer une grande  
sévérité à l'égard de M. Marchand. Pour  
déterminer sans doute le jury aux rigueurs  
qu'il sollicite, le ministère public, contrairement à ce qui se passe en matière de procès  
de presse, et au risque d'amoindrir ce débat,  
jette dans le débat certaines rumeurs vagues  
desquelles il résulterait que des irrégularités  
de conduite se rencontreraient dans la vie  
du prévenu.

« Frappe sévèrement ; les conséquences  
d'un verdict négatif seraient incalculables.  
Au nom du maréchal, faites respecter ce  
port, cet aabri de sept années, si nécessaires à  
la France pour qu'elle repare ses forces ;  
en faisant cela, vous aurez bien mérité de  
la patrie. »

« L'égard de M. Véran, directeur du  
*Message du Nord*. M. le procureur général  
se borne à réclamer la peine pécuniaire la  
plus légère, sa culpabilité étant moindre que  
celle de M. Marchand.

M. Grimbart, du barreau de Douai, pré-  
sente la défense de M. Véran. Il rappelle  
que, sur cinquante journaux qui ont repro-  
duit les lettres de la *Correspondance royaliste*,  
on a choisi le *Message du Nord*, alors que  
dernièrement un journal très-répandu avait  
sous ce titre : *Un Paris ! Un Paris !* pu-  
lié un article qui pouvait passer pour  
complètement outrageant, puisqu'il provo-  
quait le maréchal à un acte illégal et vio-  
lent, et cependant M. de Broglie prit lui-  
même la défense de ce journal. Il y a là une  
illégalité qui blesse toutes les idées de jus-  
tices et qui fera toujours hésiter le jury à  
vous suivre dans la voie des répressions.

M. Dubois présente la défense de M. Mar-  
chand. Il maintient que l'Assemblée n'a pas  
voulu renoncer à son pouvoir constituant  
qu'elle conserve tout entier. M. Despeyre,  
qui aujourd'hui ordonne la poursuite, n'a-t-  
il pas dit, alors qu'il s'agissait d'enlever le  
vote, qu'il n'y aurait rien de changé et que  
tout était ré-servé jusqu'au vote des lois  
constitutionnelles. Ce n'est que plus tard  
qu'il a été question du septennat, c'est-à-  
dire d'élever à la hauteur d'une institution  
le pouvoir simplement délégué au maréchal.  
sous réserve du droit absolu de l'Assemblée  
d'en modifier le titre et les conditions.

M. Dubois rappelle les paroles de M. de  
Broglie disant que : « L'Assemblée jugera  
dans sa sagesse si l'état des partis permet  
un pouvoir définitif, ou s'il vaut mieux  
établir une trêve sériause jusqu'à l'apaise-  
ment des partis. »  
En tout cas, c'est à l'Assemblée seule et  
non à un jury qu'il convient de demander  
si la loi du 20 novembre est une loi ayant  
ou non le caractère constitutionnel. L'inter-  
pétation ne saurait résulter d'un procès  
criminel, à moins qu'on ne veuille peser  
sur l'Assemblée avec le verdict qu'on espère  
du jury du Nord.

Eu tout cas, la bonne foi existe, car s'il  
y a équivoque, elle n'est pas le fait du  
prévenu.

S'il y a eu quelques vivacités de polémique  
dans les articles incriminés, si on a relevé  
les mots « nid de vipères », ils s'expliquent  
par les provocations des journaux *le Pays*,  
*le Français*. Ce dernier dénouçait sans cesse  
la *Correspondance royaliste*, et à voir les em-  
portements que l'accusation a fait au *Français*  
et à la récente brochure politique de M. Thu-  
reau-Dangin, on s'expliquerait l'animation de  
M. Marchand. Il se sentait menacé de-  
puis longtemps par cette feuille, qui apporte  
au service de ses complaisances politiques  
une passion singulière.

La question que soulève ce procès ne  
peut être tranchée que par l'Assemblée ; il  
faut attendre sa décision, qui ne saurait  
tarder à être prise.

Après des répliques animées, le jury, à la  
suite d'une courte délibération, rapporte un  
verdict négatif en faveur des deux prévenus,  
qui sont acquittés.

Au compte-rendu qui précède et que  
nous empruntons au *Progress du Nord*,  
nous devons ajouter ces détails fournis  
par la *Vraie France* :

La défense a été magnifique de solidité  
et d'éloquence.

Les défenseurs étaient : pour M. Véran,  
M. Grimbart, du barreau de Douai, dont la  
plaidoirie a déployé les plus belles qualités  
de sérieux et de netteté ; pour M. Marchand,  
M. Dubois, du barreau de Montpellier.

Ah ! pour celui-là, nous ne savons qu'en  
dire, car nous ne savons pas où commencer.  
Nous remettons forcément à notre prochain  
numéro la suite de notre compte-rendu que  
nous lui consacrerons principalement. Disons  
seulement aujourd'hui que l'impression  
produite par lui sur l'auditoire a été telle  
que le président fut obligé de rappeler que  
les marques d'approbation sont interdites  
devant la Cour.

Arrivons au dénouement, à l'heureux, au  
glorieux acquittement de nos amis.

Si cela que fut l'affaire, si sûre que  
parut le succès, je ne pouvais me défendre  
d'une vive émotion, lorsqu'un premier symp-  
tôme commença à me rassurer, et avec moi,  
tout un nombreux cercle d'amis, pour le  
plupart inconnus, qui entouraient les pré-  
venus. M. le procureur général était encore  
remplacé à son fauteuil par un substitut.  
Est-ce donc, disait-on dans l'auditoire, qu'il  
sent que la défaite de sa cause est assurée ?

Enfin le jury rentre en séance, et son  
chef déclare que toutes les questions ont  
obtenu une réponse négative.

Une secousse électrique parcourt l'auditoire. On se précipite au dehors, pour se  
liver librement à la joie du résultat évi-

Là, un dernier acte est préparé à la scène  
des événements de la journée. C'est une  
ovation chaleureuse, tumultueuse, faite, aux  
prévenus et à leurs défenseurs, par la popu-  
lation douaisienne.

F. RENARD.

### Faits Divers

— On sait que les convalescents de l'hô-  
pital Saint-Antoine, à Paris, sont arrivés  
les premiers pour organiser les secours lors  
de l'incendie de la rue Crozatier. Il paraît  
que ce dévouement a été fatal à plusieurs de  
ces pauvres gens, lesquels ont éprouvé une  
rechute.

— On annonce le décès de la princesse  
Soutzo : son fils qui a été, comme on sait,  
condamné à quatre mois de prison à la suite  
de son duel, avait obtenu un congé pour  
assister à ses obsèques.

— Le *Soleil* prétend que le parti bonapartistes a fait frapper en Angleterre des  
pièces de cinq francs à l'effigie du prince  
impérial, et dont quelques-unes ont été in-  
troduites en France. Elles portent d'un côté  
l'effigie du prince avec les mots : *Napoléon  
IV, empereur*, et le millésime de 1874 ; de  
l'autre côté, les armes impériales et l'indica-  
tion de la valeur de la pièce. Le bord de la  
pièce n'a pas l'exergue : *Dieu protège la  
France*, qui figure sur les pièces ayant  
 cours.

— La *Presse* publie, sur les intentions de  
Rochefort, les renseignements suivants,  
qu'elle croit certains : « Il va rester à New-  
York jusqu'à la fin du mois de juin, pour se  
remettre complètement des fatigues qu'il a  
éprouvées depuis six mois. Après quoi, il  
viendra à Bruxelles par Hambourg. »

— UN DUEL A L'AMÉRICAIN. — Sous ce  
titre, *l'Armorique* de Saint-Brieuc, donne  
les détails suivants sur une curieuse affaire  
qui doit être jugée ces jours-ci :

« Il y a quelques semaines, dit ce journal,  
le train de voyageurs, qui part tous les soirs  
de Brest à trois heures et demie, et arrive  
à Saint-Brieuc à neuf heures, ne fut signalé  
qu'à neuf heures et demie. Justement inquiet  
de ce retard, le chef de gare allait télépho-  
ner dans toutes les directions, lorsque le  
convoi obéit de tant de conjectures fit son  
entrée triomphale au débarcadère. Mais à  
peine était-il arrivé, que deux gendarmes  
requis à l'avant dernière station, sautèrent  
rapidement du fourgon voisin de la machine  
et furent aussitôt suivis du mécanicien et de  
l'un des chauffeurs de la locomotive qui,  
sans observation, vinrent se placer entre les  
deux agents de la force publique, et les  
suivirent en silence jusqu'au bureau du  
commissaire de la gare. Là une explication  
eut lieu, et voici l'incident qui s'était produit  
en route :

A mi-chemin, à peu près, le mécanicien  
et le chauffeur s'étaient subitement pris de  
querelle et après la première bordée d'injures,  
ils avaient tout simplement arrêté le train  
et étaient descendus sur la voie pour vider  
leur différend par un duel en règle.

A premier moment, les voyageurs stupéfaits  
se portèrent en foule aux portières, et de leurs  
yeux hagards cherchèrent la cause de cet arrêt  
du convoi. Bientôt ils aperçurent les deux  
combattants luttant avec fureur et se cognant  
avec une intrépidité sans égale. Ils se de-  
mandèrent d'abord si ces individus ne  
voyaient pas d'être pris d'un accès d'hélian-  
tion mentale, car l'énergie singulière d'un  
spectacle aussi nouveau dépassait toute  
 croyance. Mais ils ne tardèrent pas à com-  
prendre les motifs du combat, et alors l'éton-  
nement fit place à l'indignation. Il n'était  
pas permis de se moquer à ce point d'une  
foule de voyageurs dont la vie se trouvait  
à la merci de deux semblables brutes. L'in-  
certitude anxiée des voyageurs dura près  
d'une demi-heure. A la fin, quatre ou cinq  
gardiens déterminés et solides s'élançèrent  
d'un compartiment de 3<sup>e</sup> classe, coururent  
se jeter sur les adversaires qu'ils séparèrent  
et les contraignirent à reprendre leur place  
sur la machine. Ce n'est qu'à l'heure que le train  
put reprendre sa marche à toute vapeur sur  
Saint-Brieuc.

— Un joli mot du *Paris Journal* :  
« C'était le soir de la fameuse séance du  
24 mai dans laquelle M. Thiers fut renversé.  
M. Troucun du Mersan, alors l'homme de  
confiance du président de la république, tra-  
vaillait tristement la cour du Marée, quand  
il fut rejoint par un de ses confrères qui lui  
dit :

— Eh bien, voilà M. Thiers tombé.  
— Que voulez-vous ! cela devait finir  
ainsi.  
— Pourquoi ?  
— Il était si mal entouré.

### Nouvelles du soir

*Dépêches Télégraphiques*  
(Service particulier du *Journal  
de Roubaix*).

L'ANNIVERSAIRE DE PIE IX.  
*Marseille, 14 mai, soir.* — On télé-  
graphie de Rome, en date de ce jour :  
Hier et aujourd'hui plus de 20,000 lettres  
de félicitations sont arrivées au  
Vatican de toutes les parties de l'Italie,  
à l'occasion de l'anniversaire de la nais-  
sance du Pape.

Le duc de Chaulnes est reparti. Avant  
son départ le Pape l'a reçu en audience  
particulière.

LE CONFLIT DE L'ARKANSAS.  
*New York, 14 mai, soir.* — La légis-  
lature de l'Arkansas a reconnu Baxter  
comme gouverneur, et a prié le pré-  
sident Grant de protéger les salles légis-  
latives contre les forces armées oppo-  
santes.

UN CONSUL ANGLAIS FLAGELLÉ.  
*New-York, 13 mai.* — M. Magee,  
vice-consul d'Angleterre à San-José  
(Guatemala) a reçu 200 coups de fouet,  
le 24 avril, par ordre de Gonzalez, le  
commandant de la place. Les troupes  
du gouvernement arrivées le lendemain,

empêchèrent le renouvellement de cette  
flagellation. Gonzalez avait même ordonné  
de fusiller M. Magee, mais les  
soldats se refusèrent à exécuter ses or-  
dres.

Gonzalez a tenté de s'échapper à bord  
du steamer *Arizona* ; mais il a été re-  
poussé et blessé par les passagers et  
ensuite arrêté par les troupes. La con-  
duite de Gonzalez est attribuée à un dif-  
férend personnel avec M. Magee.

LA GUERRE CARLISTE

*Bilbao, 14 mai.* — Le maréchal Concha  
a passé la nuit à Balmaseda. Le maré-  
chal a envoyé un corps de troupes vers  
Llodio et un autre dans la direction de  
l'Ebore.

Les habitants de Bilbao craignent  
un nouveau blocus.

Le général Morales construit desforts  
sur la rive droite du Nervion. Les trou-  
pes ont chaque jour des escarmouches  
avec les carlistes sur la rive gauche.

*Santander, 14 mai.* — Le maréchal  
Concha arrivant de Bilbao, a traversé  
hier Somorostro et Balmaseda. Le maré-  
chal se propose de tourner les carlistes  
par le val Arratia et au moyen d'une  
division envoyée dans la direction de  
l'Ebore. Bilbao reste défendue par 10,000  
hommes avec des redoutes construites  
par le général Morales. Le ravitaillement  
de la place est aujourd'hui complet. Les  
carlistes tirent journellement des hau-  
teurs. Les dommages occasionnés par  
le bombardement sont activement réparés.

Le nouveau ministère espagnol est  
favorablement accueilli.

### DERNIERE HEURE

Paris, 15 mai, 2 h. soir.

La droite modérée a proposé un ac-  
cord sur les bases suivantes :

« Le gouvernement déclarerait la loi  
électorale applicable également aux élec-  
tions politiques et aux élections munici-  
pales. La première délibération de la loi  
municipale viendrait après la pre-  
mière délibération de la loi électorale. »

On ignore en core si cette proposition  
est acceptée par le gouvernement, lequel  
est toujours très décidé à poser la  
question de cabinet.

Le conseil des ministres s'est réuni  
dans la matinée, à Versailles.

### COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Havre, 15 mai.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co,  
représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbon-  
nets.)

Ventes 4,000 b., marché actif, haus-  
sant, trésor 103, low 103, 103.50; terme  
renchérisant.

Liverpool, 15 mai.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Co,  
représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbon-  
nets.)

Ventes 15,000 b.

New-York, 15 mai.

Hausse de 1/8. Recettes 19,000 fr.

### Avis divers

HAVRE, 12 mai. — *Colons* : Les affaires  
ont de nouveau été plus calmes aujourd'hui,  
la journée d'hier paraissant avoir produit  
l'exécution des ordres en mains. Les prix  
n'offrent toutefois pas de changement, et il  
faut toujours voir le bon très ordinaire Loui-  
siane autour de 102 fr. 50. — A livrer, on  
a noté du Louisiana low ordinary à 72 fr.  
50, du low ordinary à ordinaire à 80 fr. et il  
s'est fait en outre du good fair Dholerah,  
par steamer mal juin, à 71 fr. — A terme,  
on a payé 100 fr. 50 pour Louisiane juin,  
102 fr. pour juillet. On est resté vendeurs  
ainsi.

Les ventes notées à quatre heures vont à  
1,232 b.

HOUBLONS. — *Poperinghe*. — Les prix  
sont tenus très fermes, eu égard à l'état de  
la plante, qui souffre beaucoup des froi-  
ds. On ne saurait acheter à moins de 65 à 70 fr.,  
et encore, à ce prix, les achats sont-ils des  
plus difficiles. La plante n'a fait aucun  
progrès depuis sept à huit jours. Dans les  
villages la situation est la même. On veut  
obtenir les mêmes prix qu'à Poporinghe,  
les quantités restant en culture étant exces-  
sivement minimes.

*Bailleul*. — Les rares détenteurs de hou-  
blons, s'attendant à une hausse prononcée,  
se tiennent sur la réserve. Il faudrait mettre  
au moins 70 fr. pour obtenir aujourd'hui  
du houblon.

*Busigny*. — Il ne s'est traité depuis huit  
jours qu'un seul grenier à 75 fr. La plante  
souffre énormément des temps froids de ces  
derniers jours. Il ne reste que bien peu de  
houblon à vendre dans notre contrée.

*Bousies*. — Des achats assez importants  
ont eu lieu depuis la huitaine. Tous les  
fermiers qui ont consenti à mettre leur  
marchandise à prix, ont trouvé acheteurs,  
même à des cours plus élevés que les der-  
niers pratiqués, c'est-à-dire de 50 à 60 fr.  
On ne trouverait plus aujourd'hui de ven-  
deurs à ces conditions.

*Alost*. — Notre marché de houblon est  
toujours d'une fermeté remarquable. En  
culture, on offre inutilement 70 fr. par 10  
kil. pour les petites parties encore dispo-  
nibles, mais les détenteurs ont généralement  
des prétentions plus élevées. Au reste, la  
marchandise devient de plus en plus rare et  
la température froide que nous avons depuis  
une quinzaine de jours est très préjudiciable  
à la croissance et au développement des  
jeunes plantes.

*Anvers*. — Les affaires en houblons ont  
été complètement nulles depuis huit jours  
sur notre place, par suite surtout des hauts  
prix demandés par les détenteurs. Ceux-ci  
tiennent fermes à 70 francs pour récolte  
d'août de 1874, et 80 fr. pour récolte de  
*Poporinghe de 1874.*

**M. J. Hermann-Lachapelle** vient  
de publier la 6<sup>e</sup> édition de son intéres-  
sant ouvrage, *Le guide du fabricant et des  
consommateurs de boissons gazeuses.* — Se  
méfier des nombreux guides publiés sur la  
même matière, et bien exiger des libraires  
celui portant le nom de **J. Hermann-  
Lachapelle**, 144, Faubourg Poissonnière,  
à Paris, auquel on peut envoyer aussi 5 fr.  
en timbres-poste pour le recevoir franco.  
6112.

**M. Lehoussel**, propriétaire de l'Union  
des Indes, rue Auber, 1, Paris, possède le  
seul dépôt d'Europe des véritables Robes en  
Foulard de l'Inde; seul, il a obtenu 3 mé-  
dailles pour ce tissu. A toute demande qui  
lui est adressée, il envoie franco plus de  
900 échantillons de cette magnifique étoffe  
de soie si légère, si belle et si solide qu'elle  
peut se laver très facilement. 6113.

### Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE

A. DE MÉVOLHON

### Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant

Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans mé-  
dicament par la  
délicieuse farine de Santé de Du Barry de  
Londres, dite :

### REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.  
Elle combat avec succès les dyspepsies,  
mauvaises digestions, gastrites, gastralgies,  
glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites,  
nausées, renvois, vomissements, même en  
grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries,  
coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements,  
étourdissements, oppression, congestion, né-  
vrose, insomnies, mélancolie, diabète, fai-  
blesse, épuisement, anémie, chlorose,  
tous désordres de la poitrine, gorge, haleine,  
voix, des bronches, vessie, foie, reins, intes-  
tins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000  
cures, y compris celles de Madame la Du-  
chesse de Castelnau, le duc de Pluskow,  
Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard  
des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.  
Cure n° 365, 11

Vervant, le 28 mars 1866.  
Monsieur, — Dieu soit béni votre Reva-  
lescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament,  
naturellement faible, était ruiné par suite  
d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée  
sans résultat favorable par les médecins, qui  
déclaraient que je n'avais plus que quelques  
mois à vivre, quand l'éminent vertu de  
votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure n° 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de *Maladié de foie,  
diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Épauement*  
complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, la  
*Revalescierie* l'a ramené. « Je préche, je  
confesse, je visite les malades, je fais des  
voyages assez longs à pied, et je me sens  
l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle éco-  
nomise encore 50 fois son prix en médi-  
cines. En boîtes : 1/4 kil.; 2 fr. 25; 1/2 kil.;  
4 fr.; 1 kil.; 7 fr.; 12 kil.; 60 fr. — Les *Bis-  
cuits de Revalescierie*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr.  
*(franço)* — Dépôt chez MM. COILLÉ,  
pharmacien, et MORELLE BOURGEOIS, et chez  
les autres pharmaciens et épiciers. — Du  
BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris.  
4095 b.

### VULNERINE MAUREL.

antiputride puissant, employée contre beau-  
coup de maladies, et la *Pomade Vulnéraire*,  
spécifique contre les hémorroïdes, se vendent  
dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux an-  
nonces). 5791

## &lt;